



FORMATION

« L'affouage en forêt communale : un outil de transition écologique »

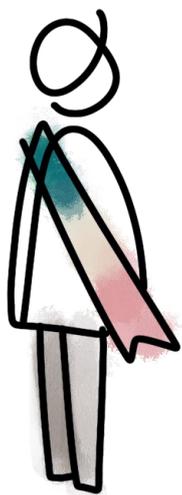
Cunelières, le lundi 13 octobre 2025

Rendez-vous

Mairie, salle communale

23 rue des Orgues

90150 Cunelières



En Bourgogne-Franche-Comté, de nombreuses communes propriétaires d'une forêt organisent l'affouage ou ont recours à la cession de bois à des particuliers pour permettre à leurs habitants d'accéder à du bois de chauffage.

Mal maîtrisées, ces pratiques peuvent engager la responsabilité des élus et affecter la gestion forestière. En revanche, bien organisées, elles sont pertinentes dans la gestion de la forêt communale et dans la transition écologique. Pour cela, il est essentiel de bien connaître le rôle de tous les intervenants dans la mise en œuvre de l'affouage comme de la cession ainsi que les responsabilités qui incombent aux élus.

Objectifs

pédagogiques

- > Identifier la place de l'affouage et de la cession dans la multifonctionnalité des forêts et la transition écologique ;
- > Citer les différences essentielles entre l'affouage et la cession ;
- > Associer chaque intervenant dans son rôle pour la mise en œuvre des cessions ;
- > Sécuriser l'organisation de l'affouage pour les affouagistes et les élus.

Prérequis

Public

Aucune connaissance technique (sylvicole ou collectivité territoriale) nécessaire.

Peuvent s'inscrire à cette formation : les **élus des communes forestières** de Bourgogne-Franche-Comté, les **agents des communes et de leurs groupements**, les **membres de la commission forêt non élus bénéficiant d'un mandat du maire** et les **personnels de l'ONF**.

Règlement

Les participants doivent se conformer **au règlement intérieur** disponible sur la page formation du site internet ([ici](#)) et sur demande auprès des Communes forestières.

Formateur

Claire RENIERS

(en cas d'indisponibilité, le formateur pourra être remplacé par un autre formateur de l'Union régionale)

Le programme

- 9h à 12h **Accueil des participants et présentation en salle à Cunelières (salle de la Mairie)**
Prévoir tout équipement utile ou obligatoire (masque, stylo...)
- 12h à 14h **Repas** pris en commun dans un restaurant du secteur
- 14h à 17h **Visite apprenante en forêt** afin d'illustrer, par des exemples concrets les bonnes pratiques pour l'organisation de l'affouage en forêt communale.
Prévoir vêtements et chaussures adaptés
- 17h Clôture de la formation

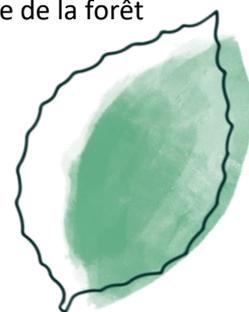
Les moyens pédagogiques



Matinée théorique alternant phases d'apports de connaissance et phases participatives.

- > Place de l'affouage et de la cession dans la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt et dans la transition écologique ;
- > Affouage et cession, quelles différences et quelle complémentarité ?
- > Cession : rôle et responsabilité des intervenants ;
- > Affouage : rôle et responsabilité des intervenants.

Après-midi de mise en pratique par une visite apprenante en forêt.



Les intervenants

- > **Frédéric Blanc** : Président des Communes forestières du Territoire de Belfort ou son représentant
- > **Claire RENIERS** : Formatrice des Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté
(en cas d'indisponibilité, le formateur pourra être remplacé par un autre formateur de l'Union régionale)
- > **Nicolas DERICBOURG** ONF - Directeur de l'Agence de Nord-Franche-Comté ou son représentant
- > **Garance BOUST** - ONF - Responsable UT Belfort ou son représentant

Évaluation Une fiche d'évaluation de la formation sera renseignée à son terme.

Résultat de la formation Un certificat de réalisation pourra être remis sur demande.

Délai d'accès

Inscription avant le 09/10/2025

Au-delà de ce délai, les demandes d'inscriptions seront étudiées au cas par cas

via notre site [en cliquant ici](#)

ou en retournant le coupon-réponse ci-dessous

Tarif formation gratuite

Cette formation est mise en œuvre avec l'appui financier du FEADER



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Seul le repas fera l'objet d'une participation financière (ou repas tiré du sac)

- > **Gratuit** pour les communes adhérentes
- > **20 € / participant** pour les communes non adhérentes

Règlement par chèque à l'ordre de Communes forestières du Territoire de Belfort lors de l'inscription ou par mandat administratif (facturation après la formation).

Handicap Nous contacter pour toute question concernant l'accès de la formation aux personnes en situation de handicap ou toute situation particulière pouvant nécessiter des adaptations.



FORMATION

« *L'affouage en forêt communale : un outil de transition écologique* »

Cunelières, le lundi 13 octobre 2025

Commune de _____

Nom du (de la) participant(e) _____

- Maire
- Adjoint(e)
- Conseiller(ère) municipal(e)
- Autre (remplir le mandat ci-dessous)

Nom du (de la) participant(e) _____

- Maire
- Adjoint(e)
- Conseiller(ère) municipal(e)
- Autre (remplir le mandat ci-dessous)

Le(s) participant(es) accepte(nt) que leurs coordonnées soient transmises aux autres personnes inscrites à la formation pour faciliter l'organisation des covoiturages : oui non

Si oui, numéro de téléphone : _____

et / ou email : _____

Mandat Si le (la) participant(e) est non élu(e), remplir le mandat suivant.

Je soussigné _____

maire de la commune de _____

mandate M./Mme _____

pour participer à cette formation.

Signature du maire

Participation

> à la partie en salle oui non

> au repas oui non

Gratuit pour les communes adhérentes

20 € / participant pour les communes non adhérentes

> à la visite de terrain oui non